



Conflit avec avocat dans un divorce

Par **THANOU**, le **05/05/2009** à **06:17**

Bonjour, rnvoici mon souci hier j'ai eu sur mon portable un message 2 mois après l'envoi du fax sur lequel je mettais que je ne comprenais pas qu'il faille attendre aussi longtemps pour mon jugement définitif. Ce jugement ne me convenait pas car une mention importante pour moi et en ma faveur n'était pas inscrite alors qu'elle figurait dans le projet de conclusions. rnSur son message elle est assez sèche et elle me dit clairement que si je ne lui envoie pas sa dernière note de 800 €, elle n'accélèrerait aucunement pour que j'obtienne ce jugement définitif. Je qualifie cela de chantage, je lui ai déjà versé 27 840 € pour le travail qu'elle a fait et pour ce que j'ai obtenu je trouve cela suffisant.rnMa question est la suivante ! est ce que je peux saisir le JAF par un courrier toute seule pour avoir ce papier final ?rnJ'ai regardé un peu sur internet je ne trouve rien la dessus.